



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2020 de l'OPCO-EP**. Il propose une photographie des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, du secteur et des branches professionnelles.



RECOURS COHÉRENT À LA FORMATION

La branche est caractérisée par un certain équilibre dans l'accès à la formation professionnelle. En effet, elle regroupe 73,7 % des salariés du secteur juridique et est à l'origine de 71,2 % des actions de formation. Dans ce cadre, 11,6 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2020.

Données de cadrage 2020¹

			Ompl
Nombre total d'actions de formation	6 025	8 462	89 175
Effectifs salariés totaux ²	51 895	70 458	459 600
Nombre d'entreprises formatrices	2 097	2 649	25 364
Nombre total d'entreprises	11 556	13 895	102 031

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.



TAUX ASSEZ FAIBLE D'ACCÈS À LA FORMATION

Au sein de la branche :

- les salariés enrichissent majoritairement leurs compétences par des stages, financés dans le cadre du plan de développement des compétences (9,6 %). Néanmoins, par rapport au secteur (10,3 %), le taux d'accès à ce dispositif est plus faible.
- les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation sont pratiquement autant utilisatrices du contrat d'apprentissage (5,2 %) que le secteur (5,1 %) mais recourent moins souvent au plan de développement des compétences (13,2 % contre 14,3 %).

Taux d'accès à la formation (%)

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation ³			Taux d'entreprises formatrices ⁴		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,4	1,6	9,6	1,7	5,2	13,2
	0,4	1,4	10,3	1,6	5,1	14,3
Ompl	0,8	3,5	15,1	2,8	10,2	17,3

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : Les données formation proviennent de la base de données « formation 2020 » de l'OPCO EP. Les branches professionnelles « Entreprises d'économistes de la construction » et « cabinets de géomètres » adhèrent depuis la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » à un autre OPCO. De ce fait elles ne sont pas prises en compte dans cette fiche au niveau du secteur.

2 : données estimées.

3 : ensemble des actions de formation.

4 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.

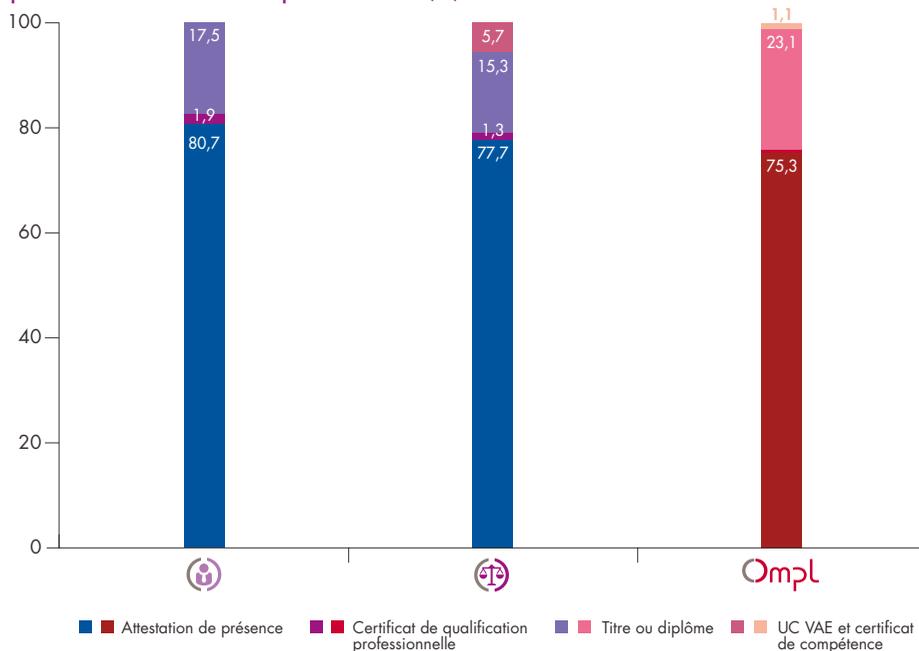


LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Pour les salariés de la branche, le renforcement des compétences s'effectue majoritairement par des formations débouchant sur une attestation de présence, 80,7 % (stages et assimilés).

À l'exception des titres et diplômes (17,5 %), les autres sanctions sont plus marginales (1,9 %).

Répartition des formations par sanction (%)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



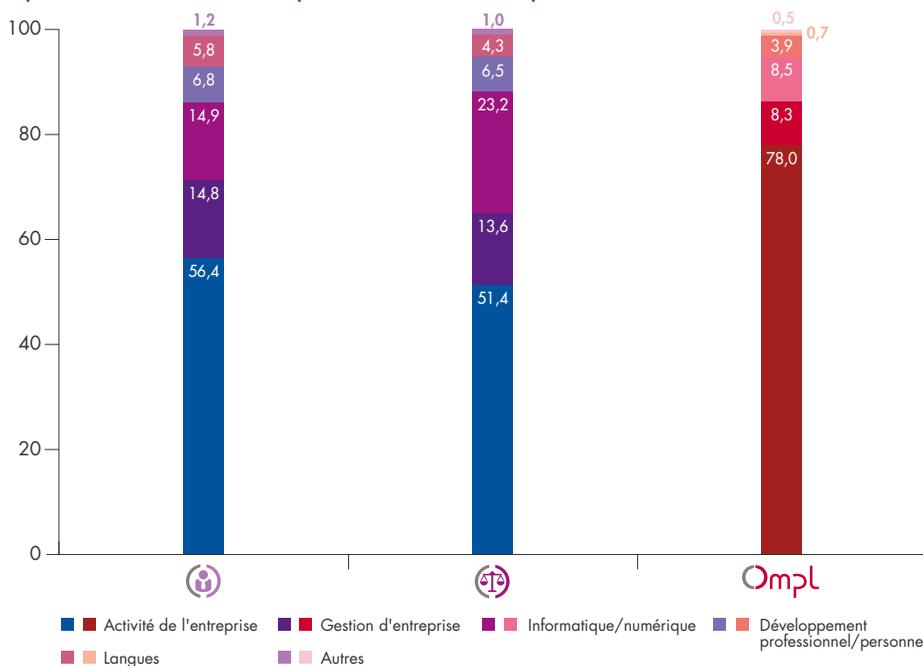
DOMAINES DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉS

Les besoins de la branche en acquisition de compétences se concentrent principalement dans :

- l'activité première l'entreprise, 56,4 % (formations juridiques, titre d'assistant juridique, ...);
- l'informatique et le numérique, 14,9 % (RPVA, logiciels professionnels, bureautique...);
- la gestion d'entreprise, 14,8 % (gestion des ressources humaines, comptabilité, management, ...).

En retour, les autres domaines de compétences sont peu investis.

Répartition des formations par domaine de compétences (%)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



Secteur juridique

Branche professionnelle



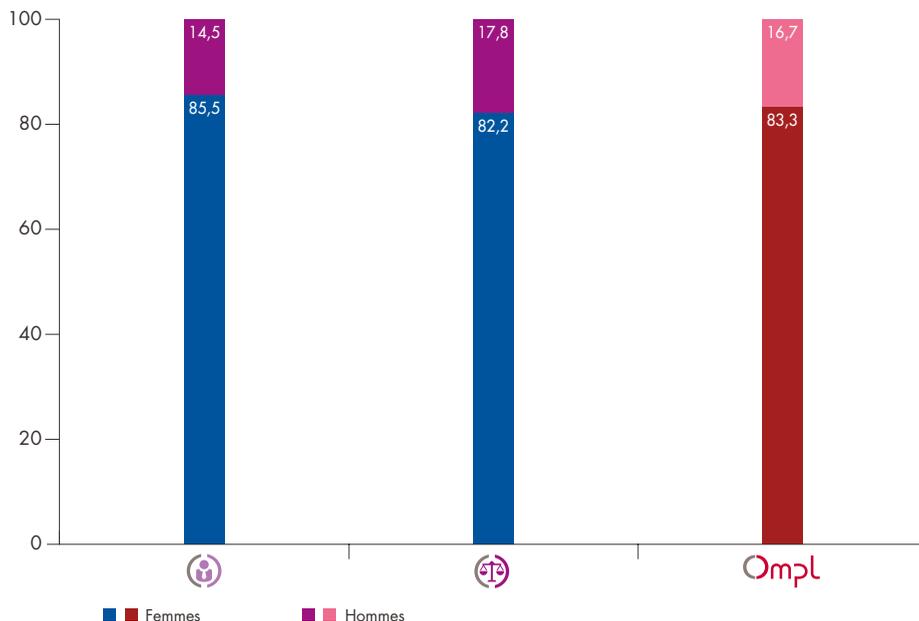
Cabinets d'avocats



ACCÈS À LA FORMATION DIFFÉRENT SELON LE GENRE

85,5 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est plus importante que celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés du secteur (estimée à 79,9 % en 2020).

Répartition des stagiaires par genre (%)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.

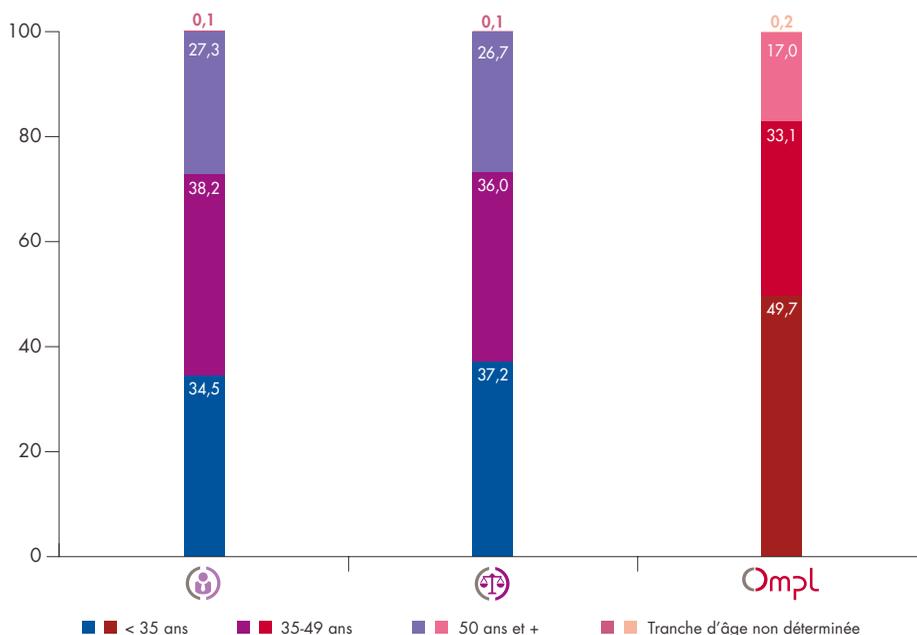


ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement moins nombreux parmi les stagiaires : 34,5 % des formés contre 41,0 % des salariés (part estimée pour 2020).

Les autres salariés sont dans une situation plus favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)



Sources : OPCO EP, bases formation 2020.

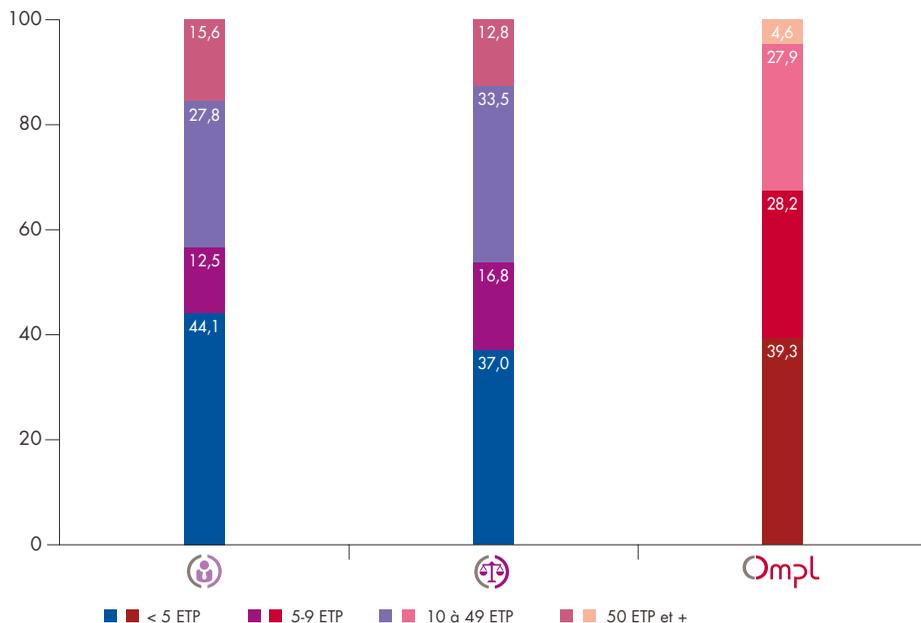


ACCÈS DIFFÉRENT À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont surreprésentés parmi les stagiaires : 56,6 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 51,7 % des salariés de la branche.

En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 43,4 % des stagiaires contre 48,3 % des salariés.

Répartition des stagiaires par taille d'entreprise en ETP (%)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de développement des compétences varie fortement d'une région à l'autre.

Il est :

- maximal pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (14,5 %);
- minimal pour les DOM (2,3 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Capp	PDC
Auvergne-Rhône-Alpes	0,3	1,0	14,5
Bourgogne-Franche-Comté	0,1	1,2	10,7
Bretagne	0,1	0,5	12,7
Centre-Val de Loire	0,0	1,3	3,6
Corse	0,0	1,6	6,5
DOM	0,0	1,7	2,3
Grand Est	0,3	2,4	12,3
Hauts-de-France	0,3	1,3	5,9
Île-de-France	0,5	0,9	8,6
Normandie	0,1	1,1	10,2
Nouvelle-Aquitaine	0,3	0,9	8,5
Occitanie	0,2	2,0	10,5
Pays de la Loire	0,5	0,9	10,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,3	1,8	10,6
	0,4	1,6	9,6

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

Champ : ensemble des actions de formation.